ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Enseignants

Question écrite n° 8584

Texte de la question

M. Jean Proriol attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale sur la dotation budgetaire Formation continue des enseignants de l'enseignement prive sous contrat. En effet, la loi no 59-1557 du 31 decembre 1959 modifiee stipule en son article 15 que « les charges afferentes a la formation initiale et continue des maitres de l'enseignement prive sous contrat sont financees aux memes niveaux et dans les memes limites que ceux qui sont retenus pour la formation initiale et continue des maitres de l'enseignement public ». Il semble que la dotation inscrite au projet de loi de finances pour 1994 n'atteint pas encore le niveau de parite inscrit aux conclusions de la derniere etude comparative des dotations en matiere de formation continue. Cette etude comparative que ses services ont realisee remonte a 1989. Depuis cette date, les enseignants du secteur public ont beneficie de deux protocoles d'accord, contrats de developpement de la formation continue des personnels de l'education nationale. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui preciser ce qu'il compte faire pour que la parite inscrite dans la loi soit appliquee.

Texte de la réponse

Traditionnellement, c'est le critere de la proportion de la masse salariale consacree a la formation continue qui permet de juger du respect du principe de parite. Des etudes exhaustives sont faites periodiquement pour mesurer l'adequation des credits consacres a la formation des maitres de l'enseignement prive. La derniere etude disponible a ete effectuee a partir des chiffres de 1989. Un retard de 80 millions de francs a ete mesure au detriment de l'enseignement prive. Un rattrapage a ete effectue a partir de 1991. En 1993, les credits de formation continue ont beneficie d'une mesure nouvelle de 14 millions de francs au titre du rattrapage et de 6,6 millions de francs au titre de l'ajustement. Au cours du premier semestre de 1994, une nouvelle etude sera menee sur les depenses effectuees depuis 1992.

Données clés

Auteur : M. Proriol Jean
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8584
Rubrique : Enseignement prive
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 novembre 1993, page 4214
Réponse publiée le : 17 janvier 1994, page 249